

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 AVRIL 2018

Etaient présents : Mmes BIGOT, HUBERT, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, FOURNIER, GOUPY, JOURDAIN,
RICHET, RADIGUE, SIMON

Etaient excusés : Madame FÉVRIER donne pouvoir à Monsieur JOURDAIN
Madame PASQUIER Marie-Thérèse

Secrétaire de Séance : Monsieur RADIGUE

L'an deux mil dix huit, le vingt sept avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 6 avril 2018 ne suscite aucune remarque particulière.

✓ ***Demande de subvention Amicale Laïque Ecole Claire Fontaine***

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Amicale Laïque de l'Ecole Claire Fontaine concernant le spectacle de Noël offert aux enfants en 2017.
Le coût du spectacle s'élève à 1 159 € subventionnée les années précédentes à 50% maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 580 € et d'imputer cette dépense à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement de droit privé).

Lors du vote du Budget Primitif 2018, une prévision de 9 000 € avait été effectuée dont 3 835,62 € restait à allouer.

Compte tenu de cette attribution, le montant restant à allouer est donc de 3 255,62 €.

✓ ***Achat radar pédagogique***

Conformément au vote du Budget Primitif 2018, les travaux de voirie route d'Ecommoy nécessite l'achat d'un radar pédagogique.

Par le biais de la Communauté de Communes, un groupement de commandes permet cet achat la société Elan Cité comprenant le radar pédagogique, le panneau solaire et le mât aluminium au prix de 2 027 € HT soit 2 432,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cet achat.

Cette dépense sera imputée à l'article 2152 (Installations de voirie) du Budget Primitif 2018.

✓ **Financement achat du fonds de commerce de l'Épicerie**

Monsieur le Maire précise que Madame BOUTET a cessé son activité ce jour à 19h 30.

Suite à la délibération en date du 6 avril 2018, le compromis de vente a été signé le 24 avril dernier à l'étude de Me GUYON d'Ecommoy avec Mme BOUTET Alice pour 4 000 € :

- ⇒ 3 999 € pour les éléments incorporels
- ⇒ 1 € pour les éléments corporels (Matériel)

Les frais sont évalués à 2 575 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, précise que la commune :

- qu'elle ne procédera pas à son exploitation
- que l'achat du fonds de commerce vise à apporter une solution provisoire pour retrouver un repreneur (pour maintenir la vente de tabac, dans un délai d'un an à compter de la date de signature de l'achat du fonds de commerce)
- mettra en vente au prix de 4 000 € le fonds de commerce comprenant le matériel (3 999 € les éléments incorporels et 1 € les éléments corporels) dès que l'acquisition sera signée chez le notaire (signature prévue au 1^{er} juin 2018 au plus tard)

Pour la recherche d'un repreneur, des affiches seront distribuées (chez les commerçants, etc...). Monsieur JOURDAIN indique qu'il conviendrait de se rapprocher de Sarthe Développement et du Conseil Départemental pour la recherche d'un repreneur.

Après divers échanges par mail avec Monsieur le Receveur, il convient d'effectuer une décision modificative au Budget Primitif 2018 avec l'imputation au 2088 (éléments incorporels) et 2188 (éléments corporels).

Pendant la fermeture de l'épicerie :

- les journaux seront en vente à la Boulangerie
- le pain sera en vente au Restaurant l'Audonien lors de la fermeture hebdomadaire de la Boulangerie.
- l'approvisionnement de produits frais et de fruits du Restaurant Scolaire sera demandé à nos autres fournisseurs habituels.

✓ **Décisions modificatives N°1 et 2 au Budget Primitif 2018 de la commune**

Afin de réajuster les crédits au Budget Primitif 2018 concernant l'achat du fonds de commerce de l'épicerie, les opérations budgétaires liées au transfert de l'assainissement dans le budget communal et le paiement des droits annuels des logiciels Berger LEVRAULT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote les décisions modificatives au Budget Primitif 2018 de la commune (voir annexes).

✓ **Questions d'Actualité**
➤ **Pour information**

Monsieur PANNIER donne le compte rendu des réunions des commissions du PLUI pour définir les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Il est prévu environ 5 secteurs à lotir (environ 70 maisons).

Il est bien entendu que la commission locale du PLUI fait des propositions qui ensuite seront étudiées au niveau communautaire.

Monsieur PANNIER indique que suite au passage de la caméra dans les réseaux d'eaux pluviales Route de la Rouzière et Route des Trois Maillets, de l'intervention du technicien assainissement de la Communauté de Communes et de M. BARRIER du Cabinet LOISEAU, il s'avère nécessaire de refaire les réseaux d'eaux pluviales.

Ces travaux prévus fin 2018 feront l'objet d'un marché unique mise en œuvre par le Syndicat d'Eau de Pontvallain dont le maître d'œuvre est le Cabinet LOISEAU.

Monsieur PANNIER précise le recrutement de Monsieur DAVID Joël pour la période du 14 mai au 30 septembre 2018 à raison de 16h par semaine en remplacement de Madame COURTADON Magalie (Adjoint technique 1 journée par semaine aux espaces verts) placée en disponibilité pour convenances personnelles pour trois années à compter du 14 novembre 2017.

Un marché a été effectué concernant les travaux voirie pour 2018 à savoir la route de l'Epine et la création d'un trottoir Route d'Ecommoy.

La Cérémonie du 8 mai aura lieu le Mardi 8 mai 2018.

Madame PEREIRA indique avoir rencontré la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui lui a donné un contact pour la réalisation de l'opération Gilet Jaune.

Le public concerné serait les élèves de CM2, de 6^{ème} accompagnés de leurs parents.

Madame PEREIRA indique qu'une page dans le bulletin communal consacrée à la Prévention Routière serait souhaitable.

Monsieur GOUPY fait des remarques sur la lisibilité de la facture des ordures ménagères nécessite une amélioration : Monsieur PANNIER indique que les remarques ont déjà été effectuées au service administratif de la Communauté de Communes.

La journée jeux à l'initiative de l'Amicale Laïque de l'Ecole Claire Fontaine avec la participation de l'ensemble des associations a eu lieu le Samedi 21 avril dernier. Cette journée a été appréciée mais n'a suscité qu'une participation modérée des personnes extérieures aux associations.

La séance est levée à 21h 45 mn

La prochaine réunion est prévue le Vendredi 1^{er} Juin à 20h 30.

Le Secrétaire de séance,